Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260320-D2026015-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire : Mme Sabrina GEORGE.

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 7/10/2021 parus au JO du 9/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire soumet alors au Conseil Municipal l'arrêt du procès-verbal de la réunion précédente du 5 mars 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 20 mars 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320